

Le Sénat le vote, le vice-roi le sanctionne, il est loi

Un amendement à la question posée — On parlera de "mobilisation", non de "recrutement" — M. Sauvé, au Sénat, dénonce le bill — MM. David et Dandurand au secours du bill — M. David veut se signaler à l'attention publique — M. Pouliot, M. Griesbach et M. Ralston

L'après-guerre et le travail des hommes réintégrés dans la vie civile

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 6-III-42 — La loi du plébiscite est maintenant inscrite dans les statuts du Canada. Le Sénat a étudié le bill avec minutie. Il l'a amendé sur plus d'une douzaine de points de détail. Aucun amendement ne touchait au principe du bill. Ainsi on a préféré, dans le texte français, le mot *mobilisation* au mot *recrutement*, dans la question qui sera posée à l'électeur. On a estimé que le mot *mobilisation* rend mieux que "recrutement" la pensée des autorités. La question se lit maintenant comme suit:

"Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire?"

La Chambre des communes, après brève discussion, a approuvé les amendements du Sénat. Sir Lyman P. Duff, représentant le Gouverneur général, a ensuite accordé la sanction royale au bill.

Un discours de M. Sauvé au Sénat

Au Sénat la séance a été marquée par un discours de M. Arthur Sauvé. L'ancien chef de l'opposition à Québec a fait son discours lorsque l'on a proposé l'adoption du bill en troisième lecture. M. Athanase David, maintenant sénateur (cela se voit), s'est permis d'interrompre M. Sauvé à plusieurs reprises. "Je sais, a dit M. Sauvé, que le temps est précieux. Je ne voudrais pas l'employer inutile-

ment en répétant ici ce qui a été dit et répété cent fois dans l'autre Chambre. Mais je tiens à affirmer que je demeure opposé à ce bill qui subit maintenant sa troisième lecture. Je suis opposé à ce bill parce que je le crois inopportun, sans fondement constitutionnel, contraire au principe fondamental du gouvernement responsable; et parce que les arguments donnés en faveur de cette mesure ne sont, à mon sens, que prétextes et artifices politiques. Le gouvernement demande au peuple de le dégager des promesses qu'il aurait faites dans le passé au sujet de la guerre, de la participation à la guerre; c'est-à-dire de le dégager de ses imprévoyances et aussi, il faut le dire, de ses exploitations électorales. Je suis opposé à cette mesure parce que le gouvernement n'a offert, en la présentant, et n'offre aucune garantie pour l'avenir.

Le gouvernement refuse de dire carrément ce qu'il entend faire, s'il obtient la liberté d'action qu'il sollicite. C'est pourquoi je trouve cette mesure inopportune. Le gouvernement refuse aussi de donner le vrai motif du plébiscite, continuant ainsi un jeu politique qui a déjà coûté trop cher au pays. Le plébiscite coûterait un million cinq cent mille dollars, sans compter ce qu'il va coûter après le présent débat, alors que le pays a besoin de tous ses sous pour faire face à ses obligations de plus en plus lourdes.

"On va dépenser un million et demi de dollars, quand la guerre

(Suite à la dernière page)

Le plébiscite

(suite de la première page)

nous a déjà coûté trois milliards, qu'elle nous en coûtera davantage dans la présente année, et quand le gouvernement, sans consulter le Parlement, a donné un milliard à l'Angleterre et lui a prêté huit cent cinquante millions, sans intérêt.

"L'administration du gouvernement est, à mon sens, une série de contradictions et de violations, à partir de la participation modérée qu'il a promise, au volontariat extrêmement coûteux, mal organisé, dangereusement dirigé par trop de favoris ou trop de gens évidemment incompétents.

"Certes, cette dénonciation ne doit pas comprendre tous les officiers ni tous les présidents des commissions, ni tous les entrepreneurs à dix pour cent. Il y a des exceptions très appréciables.

"Avant de procéder par plébiscite, dans le but non avoué d'imposer la conscription, que le parti ministériel lui-même a montrée si odieuse, si révoltante, le gouvernement, je crois, eût mieux fait d'autoriser honnêtement une enquête ayant pour unique objet de connaître les véritables besoins du Canada et ceux des Alliés: la possibilité, la capacité et les exigences de notre protection pour le soutien de notre pays, et pour la plus profitable protection des Alliés; de connaître notre organisme militaire, notre organisation militaire, c'est-à-dire les vrais besoins de notre défense. Car il est urgent de connaître, il faut bien l'admettre, notre véritable position, de connaître où est notre force, de connaître aussi où est notre faiblesse. On nous dit: "Considérez les témoignages d'admiration qui nous sont rendus par les représentants attitrés de nos Alliés". Ces représentants sont attitrés, aucun doute, mais sont-ils autorisés à rendre des témoignages qui ne sont pas de leur juridiction?"

Dialogue ou M. David se fait valoir

M. Athanase David. — Est-ce que l'honorable sénateur me permettrait une question? Je crois qu'en 1917, il était à la Chambre de Québec; pourrait-il me dire quel a été son vote, lorsqu'il s'est agi de conscription?

M. Arthur Sauvé. — Monsieur le président, je savais d'avance que l'honorable sénateur se disposait à m'interrompre, sans savoir ce que j'allais dire.

M. Athanase David. — Je vous demande infiniment pardon, l'honorable sénateur n'a pas le droit d'attaquer ma loyauté dans cette Chambre; il me semble que, vis-à-vis de lui, j'ai toujours été plus loyal qu'il ne l'a été vis-à-vis de moi.

M. Arthur Sauvé. — Cela fait vingt-cinq ans que j'entends cette profession; il est toujours le même. Un sénateur. — Cela n'empêche qu'il n'a pas répondu à votre question.

M. Athanase David. — Non, il n'a pas répondu à la question, et il n'y répondra pas non plus.

M. Arthur Sauvé. — Les témoignages de gens qui n'ont pas vu clair dans leur propre pays, ne devraient avoir aucune valeur chez nous.

"Pas besoin de regarder longtemps pour apercevoir les anomalies, le bluff sur papier, le camouflage, la dangereuse inefficacité, les nombreuses explications, les flagrantes injustices, les abus scandaleux du dix pour cent. Je ne tiens pas plus que de raison les ministres responsables, car je sais qu'ils ont beaucoup à faire: ils ont à recevoir les rapports de leurs chefs de département, lesquels reçoivent, de leur côté, des rapports de leurs inférieurs. J'ajoute qu'il y a encore là de bonnes exceptions. D'ailleurs, je reviendrai sur ce sujet au cours de cette session.

"On dit que l'ennemi est à nos portes. Où sont nos gardiens? Quelle est leur force? Quelle est leur efficacité? Voilà ce que nous devrions savoir exactement. Le danger, chez nous, il se voit à travers les exemples qui nous ont été fournis malheureusement, par l'Angleterre, la France, les Etats-Unis et la pauvre Australie.

M. Athanase David. — Je ne veux pas interrompre inutilement l'honorable sénateur, mais est-ce qu'en 1911, alors qu'on proposait la création d'une marine canadienne, l'honorable sénateur était en faveur d'une marine canadienne?

M. Sauvé. — "J'espère qu'au cours de cette session, il sera d'ordre pour l'honorable sénateur de faire un grand discours sur la politique de

ce temps-là, car je pourrai me souvenir de ce qui s'est passé.

M. Athanase David. — Dans le moment, c'est passé.

M. Arthur Sauvé. — Dans le moment, l'honorable sénateur n'est pas plus disposé que moi à discuter la question.

M. Athanase David. — Je vous demande infiniment pardon, je suis prêt tout de suite.

M. Arthur Sauvé. — Alors, c'est tout. Le danger, chez nous, se voit à travers les exemples qui nous ont été fournis par les pays que je viens de nommer. Il ne faut pas attendre au lendemain du désastre pour tenir l'enquête que nous aurions dû tenir bien avant aujourd'hui. Cette enquête doit être dirigée non pas par des partisans ou par des créatures du gouvernement, mais par des hommes libres, compétents, capables d'être indépendants des partis ou de tout intérêt particulier, par des hommes capables de dire la vérité à ceux qui ont besoin de la savoir, non pas à un parti seulement, mais aux représentants de la nation, dans le parlement de la nation.

"Je comprends qu'on accordera difficilement une telle enquête tant que nous aurons un gouvernement strictement de parti, ne voulant vivre que du parti, et non un gouvernement véritablement national, non pas un gouvernement composé de politiciens, mais un gouvernement représentant véritablement la nation, pour assurer logiquement l'unité nationale.

"Ne convient-il pas de nous en rendre compte, si nous voulons éviter la très grave crise politique dont nous entrevoyons de plus en plus les signes sensibles? Si nous devons réclamer un gouvernement national, ce doit être non pour sacrifier le pays pour un service outre-mer imprudent, ou même trop impulsif, mais pour mieux protéger ce pays et ses Alliés, pour mieux utiliser ses ressources en vue de la guerre et aussi de l'après-guerre. Si un gouvernement national doit être formé pour obtenir dans le plus bref délai cette enquête essentielle, qu'on ne recule pas devant le devoir; qu'on n'attende pas qu'il soit trop tard. Il ne devrait pas être question de conscription avant de connaître la conclusion de cette enquête dirigée avec compétence.

"Quand la conscription sera proposée, je me réserve le droit d'expliquer la conduite loyale, honnête et logique de la province de Québec. Nous sommes logiques en étant contre la conscription pour outre-mer; nous le sommes par l'enseignement, l'éducation politique que nous avons reçus des deux partis politiques, dont les chefs suprêmes étaient et sont encore des hommes de langue anglaise. Durant la présente guerre, nous avons été convaincus que l'effort le plus efficace pour nos Alliés doit se faire chez nous. Nous voulons savoir si c'est vrai ou non. Nous accepterons le jugement d'une enquête conduite par des Canadiens compétents. Nous ne sommes pas contre la conscription par haine ou par préjugé, ou encore par égoïsme; nous sommes d'autant plus contre la conscription pour outre-mer que l'efficacité de la défense de notre propre territoire est de plus en plus douteuse, à cause des dangers grandissants, de l'aveu de nos militaires les plus autorisés. Dans ces témoignages, il faut lire aussi entre les lignes et tenir compte de la position de ces officiers.

"Je ne saurais ajouter d'autres raisons de mon opposition à ce bill. Je suis opposé à cette mesure dans le meilleur esprit possible, suivant en cela ma conduite dans le passé; je veux croire qu'elle était peu importante parce que "les hommes très importants" l'ont oubliée.

M. Dandurand intervient

M. Raoud Dandurand: Est-ce que mon honorable ami me permettrait de lui poser une question?

M. Arthur Sauvé: Certainement.

M. Raoud Dandurand: La pensée première qu'il nous propose est celle d'une enquête nationale, d'une enquête sur ce que nous pouvons produire, sur nos valeurs, sur notre situation présente.

M. Arthur Sauvé: Sur nos ressources naturelles.

M. Athanase David: Dans le fond, c'est une enquête bleue!

M. Raoud Dandurand: Mais un gouvernement national, c'est cela, si je comprends bien, qui ne serait pas composé d'hommes politiques?

M. Arthur Sauvé: Ce n'est pas cela. Pas nécessairement des politiciens, si on peut en trouver d'autres plus compétents. Je suis d'avis que cette enquête, pour qu'elle soit complète et impartiale et pour qu'elle représente bien les intérêts de la nation, en ces temps que nous traversons, devrait être faite sous un gouvernement national.

M. Raoud Dandurand: A-t-il pensé à nous proposer une équipe d'hommes qui représenteraient son idéal, dans la formation de ce gouvernement national?

M. Arthur Sauvé: L'honorable leader sait parfaitement qu'il ne m'appartient pas de suggérer des hommes, il le sait. Il veut peut-être remplacer mon ami de Sorel (M. Athanase David) pour me poser des questions embarrassantes. Mais je l'avertis d'avance. Je ne tomberai pas dans le panneau.

M. David et le passé

Ce dialogue Sauvé-David, disait hier soir un confrère de la tribune des journalistes, ressemble fort à *Dialogue des morts... politiques!* Il était inévitable que M. Athanase David se portât à la défense du bill du plébiscite. Ce bill en effet est un acheminement vers la conscription. Or, dans les luttes passées, M. Athanase David a toujours été opposé à la conscription. Celle-ci ne lui paraît acceptable que lorsque le parti libéral l'imposera au pays. Curieuse logique. Il y avait tout de même longtemps que M. Arthur Sauvé n'avait eu à répondre à M. David, ministre de l'Aviation... à cause de ses envolées. Hier, M. David n'a pas volé haut. Il est resté au ras du sol de la petite politique de parti. Et il s'y sentait plus à l'aise que dans les hauteurs. Chacun à son niveau.

Travail du dimanche

Au début de la séance de la Chambre des communes hier après-midi, M. Liguori Lacombe (Laval-

Deux-Montagnes) a tenté d'attirer l'attention du ministre de la Justice sur le fait que dimanche dernier, le 1er mars, la *Lake St. John Pulp and Paper Company, Limited*, a fabriqué du papier à journal. M. Lacombe a donné lecture d'une lettre qu'il a reçue du Syndicat national catholique de l'industrie de la pulpe et du papier de Dolbeau. Le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, n'ayant pas bien compris la lecture qui venait d'être faite, il a promis de donner une réponse aujourd'hui au député de Laval-Deux-Montagnes.

M. Pouliot et M. Griesbach

M. J. L. Ralston, ministre de la Défense nationale, a répondu à une accusation portée l'autre jour par M. Jean-François Pouliot. Celui-ci avait laissé entendre que le major-général Griesbach (sénateur tory) était responsable de l'envoi de soldats canadiens à Hong-Kong. M. J. L. Ralston a déclaré que le général Griesbach n'a rien eu à voir à l'expédition en Extrême-Orient. M. Ralston a ajouté qu'il assistait, ces jours-ci, aux séances de la commission royale qui fait enquête dans cette affaire, c'est pourquoi il ne pourra siéger à la Chambre des communes.

Un conflit ouvrier a éclaté à Windsor. Le nouveau député de York-Sud, M. J. W. Noseworthy, membre de la C.C.F., a attiré l'attention du ministre du Travail sur le fait que des grévistes font le piquet devant les usines de moteurs à Windsor et il a demandé si le gouvernement avait pris des mesures pour enrayer le conflit. M. Humphrey Mitchell a déclaré qu'il a averti les ouvriers que leur grève était illégale et qu'il les a invités à retourner au travail. "J'ai demandé également aux employeurs, a dit le ministre, de reprendre ces hommes à l'ouvrage. A l'heure actuelle l'agent conciliateur du gouvernement est à Windsor pour s'occuper de l'affaire".

Politique confuse du blé

La Chambre des communes s'est occupée de deux projets de loi: l'un relatif à la réduction des emblavures, l'autre destiné à permettre le rétablissement civil des soldats. La politique ministérielle du blé est encore confuse. Il est pratiquement entendu que lundi prochain M. J.-G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, et M. J.-A. MacKinnon, ministre du Commerce, feront tous deux des exposés de la situation. Il s'agit de savoir si le gouvernement augmentera le prix minimum, ce que ne favoriserait pas la Commission des prix, ou s'il procédera au moyen d'un boni. Hier après-midi, on a surtout parlé de la réduction des emblavures. Le bill pourvoit au paiement de certaines sommes aux producteurs et à l'administration de la loi. Peu de changements sous ce double rapport, sur ce qui a été fait l'an dernier.

Un bill à remettre au point

Quant au projet de loi "pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des individus qui font du service dans les forces armées ou accomplissent des travaux de guerre essentiels", il a donné lieu à un débat sérieux. Ainsi, M. Arthur Roebuck, libéral de Toronto-Trinity, a déclaré que le bill a plusieurs points faibles. Il est beaucoup trop limité quant au nombre des individus auxquels il peut être de quelque secours. Il ne tient pas compte des positions ou fonctions qui auront été abolies après la guerre, à cause de la transformation générale de la vie économique. On peut se demander avec angoisse, a dit le député, ce qu'il adviendra après la guerre des 500,000 hommes qui se seront enrôlés et des 750,000 employés des industries de guerre. Plusieurs députés ont pris part à la discussion. C'est tout le problème économique et social de l'après-guerre qui se pose déjà à l'esprit des membres de la Chambre des communes. Vaste question qui sera reprise demain et qu'il conviendra de rapporter plus à fond un autre jour.

Léopold RICHER